

## VERS QUELS MÉTIERS?

- Conseiller vendeur en animalerie
- Chef de rayon en animalerie
- Adjoint au manager de rayon

## PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Être issu d'une 3ème, d'un CAP ou d'une seconde
- Maîtriser les savoirs de base (compter, lire et écrire en français)
- Possibilité d'entrée directe en 1<sup>ère</sup> avec un diplôme de niveau 3 (CAP, etc)
- Admission après étude du dossier scolaire et entretien de motivation, réponses sous 20 jours ouvrables
- Détails des modalités d'accès <sup>(1)</sup>

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Bac Professionnel Technicien Conseil Vente en Animalerie délivré par le Ministère de l'Agriculture de niveau 4, obtenu à 50 % par des contrôles certificatifs en cours de formation – 50 % par un examen terminal dont soutenance du rapport de stage
- Examen ponctuel en fin de formation selon les modalités définies dans la fiche RNCP
- Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques
- Nécessité de suivre le parcours complet (dispense d'épreuves possible selon le cursus antérieur)
- RNCP : N°38856

Date d'enregistrement : 05/04/2024

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38856/>

Date échéance enregistrement : 01/01/2023

## POURSUITES D'ÉTUDES

- BTSA Technico-Commercial – Univers jardin et animaux de compagnie
- BTS Commerce / Vente

## QUELQUES CHIFFRES <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>

- 80,7 % de réussite à l'examen session juin 2023 (21 reçus sur 26 présentés)
- 7,9% MFR Venansault et 13 % MFR St Florent de taux d'abandon de formation sur l'année scolaire 2022-2023
- 6 mois après la formation sortis en juin 2023 : 46 % en poursuite de formation  
47 % sur le marché de l'emploi dont :
  - \* 92 % en emploi
  - \* 8 % en recherche d'emploi
- 7 % autres situations (services civiques, santé, congé maternité,...)
- Valeur ajoutée de la MFR Venansault sur : [https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id\\_ua=0851233D](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_ua=0851233D)
- Valeur ajoutée de la MFR St Florent des Bois sur : [https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id\\_ua=0851253A](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_ua=0851253A)
- 3,2 % de taux de rupture global 2022-2023 des contrats d'apprentissage du centre de formation MFR Venansault et pour la MFR St Florent : 2,56%

## TARIFS <sup>(1)</sup>

- Coût de formation prise en charge par le financeur (accessible sur : <https://www.francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/>)
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...) accessible sur le site internet : [www. formations-venansault.com](http://www. formations-venansault.com)  
[www.mfr-st-florent.com](http://www.mfr-st-florent.com)

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.  
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap, la faisabilité selon le handicap



# BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

sur  
3 ans

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



### DURÉE

- Suivant le calendrier scolaire, rentrée en septembre
- Entrée possible tout au long de l'année, nous consulter
- 51 semaines en centre de formation sur 3 ans
- 57 semaines en entreprise sur 3 ans
- 1<sup>ère</sup> année à la MFR de Venansault / 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année à la MFR St Florent des bois



### RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines à la MFR
- 2 semaines en entreprise



### STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

## LA FORMATION EN ENTREPRISE

### TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Animalerie / Jardinerie, Animalerie spécialisée, Grande surface de bricolage ayant un rayon animalerie, Grande surface spécialisée (GSS)

### ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE

- Vente : Conseils client
- Gestion des produits : commande produits, réception produits, mise en rayon, rotation produits, inventaire
- Animation commerciale : mise en avant produits, mise en place de promotion
- Entretien des animaux

### SITES DE FORMATION

#### MFR VENANSAULT

02 51 07 38 46

[mfr.venansault@mfr.asso.fr](mailto:mfr.venansault@mfr.asso.fr)

[www. formations-venansault.com](http://www. formations-venansault.com)

N°Siret : 786 480 897 000 10

#### MFR SAINT FLORENT DES BOIS

02 51 31 99 99

[ireo.st-florent@mfr.asso.fr](mailto:ireo.st-florent@mfr.asso.fr)

[www.mfr-st-florent.com](http://www.mfr-st-florent.com)

N°Siret : 786 457 911 000 18

## LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

### OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

#### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Connaître en détail l'organisation d'une structure commerciale.
- Maîtriser les indices financiers liés au fonctionnement d'une structure commerciale.
- Maîtriser les techniques spécifiques d'entretien des produits commercialisés.
- Maîtriser les techniques de vente, d'approvisionnement et d'étalage.
- Posséder un relationnel équipe et clientèle efficace.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Techniques animalières (oisellerie, terrariophilie, aquariophilie, petits mammifères, etc)
- Techniques commerciales, gestion commerciale, techniques de vente, législation, mercatique.
- Module d'adaptation professionnelle (MAP)
- Économie et gestion d'entreprise
- Écologie / biologie

#### ENSEIGNEMENT GENERAL :

- Français, anglais, mathématiques, informatique, monde contemporain, sciences, éducation socio- culturelle, éducation physique et sportive

#### MOBILITÉ INTERNATIONALE :

- Voyage d'étude d'une semaine
- Possibilité d'un stage de 4 semaines dans un autre pays de l'UE dans le cadre d'Erasmus +.

#### MÉTHODES MOBILISÉES <sup>(1)</sup>



Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850225585 (MFR Venansault) et 52850032685 (MFR St Florent des Bois) auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément

<sup>(1)</sup> Détails et mise à jour sur le site internet de la MFR ou par téléphone

<sup>(2)</sup> Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire